SPÉCIAL CONGRÈS

POUR LA MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 265

novembre 2015 - 6 €

LES ÉLUS UNIS ET VIGILANTS

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY
15 & 16 OCTOBRE 2015

◀ **André Vallini : les quatre priorités du gouvernement pour passer de la parole aux actes**

◀ **Acte II de la loi Montagne, péréquation, réforme territoriale, adaptation des normes et transition énergétique au cœur des débats**

Tooway Business pour vos Plans Communaux de Sauvegarde

Avalanche, tremblement de terre, incendie, inondation: les réseaux terrestres peuvent être sévèrement impactés par une catastrophe naturelle et faire défaut à la bonne communication entre l'ensemble de la chaîne de commandement – préfecture, service d'incendie et de secours, mairie. En intégrant la solution Tooway Business à votre Plan Communal de Sauvegarde, vous jouez la carte de la résilience. En effet, adossée au satellite de grande capacité KA-SAT, cette solution d'accès à Internet haut débit n'est pas contrainte par les aléas climatiques au sol. Elle saura donc, le cas échéant, prendre le relais de la solution terrestre utilisée habituellement par la mairie. Le rapport entre le coût et le bénéfice est favorable : mieux vaut anticiper.

Contact collectivités :
kasat-info@eutelsat.com; tél. 01 53983069

tooway™ Business Satellite solutions

eutelsat broadband

http://www.tooway.fr/business/

NUMÉRO
265
NOVEMBRE 2015

À LA UNE : Avec encore plus de cinq cents participants pour cette 31e édition, le succès des congrès de l'ANEM ne se dément pas. La photo de famille prise sur le perron de la cathédrale du Puy-en-Velay, au soir de la première journée de débats, a rassemblé les congressistes pour illustrer la constance d'une mobilisation plus que jamais militante.

Photo : Janine Trévis

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère*

Jeanine Trévis

UN CONGRÈS DE TRANSITION ESSENTIEL

« Après le congrès de Chambéry et le trentième anniversaire de l'Association en 2014, la mobilisation de chacun a permis de faire de celui du Puy-en-Velay un véritable succès.

Au-delà de la convivialité, ce 31e congrès aura été l'occasion de débats intenses et de multiples échanges entre les congressistes et les intervenants. Beaucoup ont rappelé à cette occasion les inquiétudes, les attentes, mais aussi et surtout les projets portés par les élus de montagne. Les motions adoptées les ont relayés en alertant à la fois sur le refus de la marginalisation de nos territoires et sur la volonté de leurs élus de se faire entendre, notamment sur les questions liées à la gouvernance, au financement, à la couverture numérique et à l'énergie.

A l'heure de la COP 21, nous avons également rappelé, ensemble, notre détermination à agir et à peser pour répondre aux défis majeurs de notre époque en matière d'environnement.

Pour être au rendez-vous historique que notre pays a fixé au reste du monde, la France devra aussi s'appuyer sur ses territoires de montagne, sentinelles du changement climatique, pour impulser le changement des pratiques. Energie, forêt, déplacement, agriculture, tourisme et développement économique… les chantiers sont immenses. Comme toujours, les élus de la montagne prendront leurs responsabilités et répondront présents aux défis de demain. Ceux d'une montagne vivante qui agit pour le climat. »

SOMMAIRE

6 **Laurent Wauquiez : « De grâce, ne détricotez pas ce qui marche »**

8 **André Vallini : « Quatre priorités pour la loi Montagne »**

10 **René Souchon : « Le premier enjeu concerne les aménités et leur reconnaissance »**

11 **Jean-Pierre Marcon : « Ne laissons pas aux mains d'un appareil administratif et technocratique distant le stylo qui écrira notre demain »**

12 **Table ronde : L'acte II de la loi Montagne**
Les élus de la montagne ne baisseront pas la garde

16 **Le comité directeur 2014-2016 à mi-parcours**

18 **Table ronde : Pour une vraie péréquation financière et de solidarité nationale en faveur de la montagne**
Il en va de la vie sur les territoires de montagne

22 **Table ronde : Quelle place pour les énergies renouvelables dans la transition énergétique ? Quelles répercussions pour la montagne ?**
La montagne se mobilise pour la transition énergétique

26 **Table ronde : Le droit à l'adaptation des normes en montagne**
Le bon sens et les normes feront-ils un jour bon ménage ?

29 **Le mot de la fin de Laurent Wauquiez : « Soyons fiers d'être montagnards ! »**

30 **Les élus de la montagne demandent**

REMERCIEMENTS

Outre la qualité des débats et l'importance des annonces, une partie non négligeable du succès du 31e congrès de l'ANEM revient à la qualité de l'accueil et à l'investissement des partenaires de l'Association.

Que soient donc ici remerciés pour leur précieux concours :

- les services de la mairie et de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, ainsi que les bénévoles qui ont aidé au déroulement matériel de la manifestation ;
- le conseil départemental de la Haute-Loire et le conseil régional d'Auvergne ;
- ERDF et la Fédération française de ski qui ont généreusement contribué, pour le premier, à la soirée de gala qui s'est tenu le jeudi 15 octobre dans les salles de l'Hôtel-Dieu, et pour l'autre, au déjeuner de clôture, le vendredi 16, qui avait lieu dans les salons de la mairie.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Laure Lachaise
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 500 exemplaires.
Dépôt légal : novembre 2015

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY

15 & 16 OCTOBRE 2015

Reportage photo : Janine Trévis

L'accueil d'André Vallini par le président : *« Monsieur le ministre, cher André Vallini, chers amis montagnards, nous sommes très heureux de vous recevoir au Puy-en-Velay, ville montagnarde et volcanique, pour l'ouverture du 31e congrès de l'ANEM. Nous avons puissamment baissé les degrés pour votre arrivée, conformément aux conseils de Michel Bouvard qui nous a dit: "Quand on accueille un ministre en montagne, il est bon qu'il fasse un peu froid pour expliquer à quel point la vie des montagnards est rude." Nous sommes évidemment ravis de vous accueillir, avec l'ensemble des élus de la Haute-Loire, dans notre département à la fois agricole et industriel, un département qui est aussi touristique, un département qui, malgré ses massifs adoucis par le temps, est très montagnard.»*

(de gauche à droite : Laurent Wauquiez, Marie-Noëlle Battistel, secrétaire générale de l'ANEM, Pierre Bretel, délégué général, et le ministre André Vallini)

Les débats se sont tenus dans la salle du théâtre à l'italienne du Puy-en-Velay, construit par l'architecte ponot Antoine Martin, et inauguré en 1893 par Raymond Poincaré, alors ministre.

MOBILISATION

Au sujet de l'acte II : *« Un projet de loi pour l'acte II de la loi Montagne a été annoncé. C'est l'aboutissement pour nous d'un travail ancien qui a été porté par deux députées : Annie Genevard et Bernadette Laclais (notre photo) que je vous remercie d'applaudir parce qu'elles ont fait un très bon travail. Mais les montagnards ne veulent pas une loi pour avoir une loi, ils veulent une loi pour faire avancer les sujets et les dossiers concrets sur lesquels nous nous battons depuis trop longtemps. »*

René Souchon, président du conseil régional d'Auvergne : *« Le Premier ministre s'est engagé pour une redéfinition du pacte entre la nation et la montagne qui doit passer par une nouvelle loi. Avec elle, il nous faudra être plus audacieux. Il faudra aller plus loin dans les propositions, plus loin dans les financements, plus loin dans l'action. Mais la loi, cela ne résout pas tout. Derrière il y a des décrets d'application... »*

« Plutôt que de subir et de rester sur la défensive, pour empêcher de voir péricliter le principal outil de promotion, d'affirmation et de défense des territoires de montagne qu'incarne l'ANEM, nous devons nous mobiliser. Nous avons donc invité aux travaux du 31e congrès de nombreux maires de communes non adhérentes : tous les maires de communes de plus de 5 000 habitants, ainsi que tous les maires des communes des départements frontaliers de la Haute-Loire et de l'Aveyron.
Nous mesurons la mobilisation permanente et les résultats obtenus par l'Association en faveur des collectivités de montagne. »

Marie Le Puppen-Velay

A l'issue du congrès, les membres de l'équipe administrative se sont regroupés pour une photo de famille autour du président et de la secrétaire générale qui ont tenu à les remercier pour leur constante implication dans le déroulement de la manifestation.

(de gauche à droite : Chantal Dabé, Hervé Benoit, Marie Ferreira, Olivier Riffard, Olivier Lamoureux, Catherine Etchébarne, Laurent Wauquiez, Pierre Bretel, Marie-Noëlle Battistel, Laure Lachaise)

A propos de quelques personnalités présentes :
« Je voudrais dire quelques mots pour accueillir deux personnes qui nous font le plaisir d'être parmi nous : Brice Hortefeux dont nous nous souvenons de l'attention qu'il avait eue envers nos communes de montagne quand il était ministre de l'Intérieur, et François Brottes, ancien président de l'ANEM. Nous sommes très heureux qu'il soit là, et qu'il nous reste fidèle. Il a pris de belles responsabilités à la tête de RTE. C'est pour nous une fierté que des élus de la montagne puissent avoir d'importantes fonctions. »

(de gauche à droite : Brice Hortefeux, Martial Saddier et François Brottes)

André Vallini, secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale :

« L'ANEM est un partenaire essentiel et précieux des pouvoirs publics, au premier rang desquels, bien sûr, le gouvernement, qui sait que la montagne exige des politiques publiques particulières. »

Laurent Wauquiez

«De grâce, ne détricotez pas ce qui marche»

Le président de l'ANEM a tracé la feuille de route des élus de la montagne, leur demandant d'être vigilants, mobilisés et force de propositions.

«Il existe une inquiétude, une lassitude et une préoccupation des élus de la montagne. Ça ne date pas d'hier, c'est une longue tendance, mais il y a un moment où il faut que cela cesse. Le recul de la prise en compte de la montagne dans la République ne peut continuer.

Ce recul se remarque d'abord par l'évolution vers des structures dans lesquelles le danger est que la montagne soit diluée dans de grands cantons, de grandes intercommunalités. Et surtout, vous savez qu'à l'ANEM, on tient à la place du maire comme étant le premier échelon de confiance dans la République française, et nous sommes radicalement opposés à l'idée que l'intercommunalité soit soumise au suffrage universel direct. Le maire, c'est celui qui a la confiance, le maire c'est celui qui a la proximité.

La deuxième préoccupation, ce sont les baisses de dotations. Oui, les élus sont prêts à faire des efforts, mais on ne veut pas être désignés comme les moutons noirs. Parce que je tiens à rappeler que dans les dotations des communes, dans les dotations de nos collectivités locales, on ne finance pas nos dépenses de fonctionnement par la dette, contrairement au niveau national […]. Les élus ne peuvent être aujourd'hui les seuls à porter l'essentiel de l'effort d'assainissement de la dépense publique. Ce n'est pas possible.

Cette situation va paralyser les investissements et conduira, sur des territoires comme les nôtres, à des chocs pouvant être redoutables, notamment sur l'emploi, le bâtiment, les cahiers de commandes pour les petites entreprises et l'artisanat. La baisse des dotations, au rythme auquel elle est aujourd'hui demandée, ne peut se poursuivre encore pendant deux ans, imposée comme elle l'est aux territoires de montagne. Cela aboutirait à leur asphyxie. La montagne demande clairement que le rythme de baisse des dotations ne soit pas imposé de la même manière à Paris, où le budget se chiffre en milliards d'euros, et à des petites communes de montagne où l'on est déjà à l'os en termes d'économies sur les budgets de fonctionnement.

Troisième point : les normes. Et là il s'agit presque d'une question de dignité. Parce que l'on nous donne le sentiment que nous sommes une réserve d'indigènes, et que nous devons subir les assauts du prédateur pour qu'il y ait des gens qui, le week-end, puissent venir voir l'ours et le loup. Non, désolé, nous ne sommes pas destinés à résider dans un parc d'attractions, des

HOMMAGE À JEAN DIGONNET

Jean Digonnet lors du 26e congrès en 2010 à Pontarlier

Une minute de silence a été respectée en l'honneur de Jean Digonnet, trésorier de l'Association de 1997 à 2012. « Je ne serais pas là, aujourd'hui, à l'ANEM, a déclaré Laurent Wauquiez, si Jean, qui était un ami très proche, maire de Tence, en Haute-Loire, et conseiller général, ne m'avait pas dit dès que j'ai été élu député pour la première fois : "Laurent, tu viens avec nous à l'ANEM…" J'aimerais bien qu'il y ait cette mémoire pour Jean, qui était un ami fidèle et droit. »

« Oui, les élus sont prêts à faire des efforts, mais nous ne voulons pas être désignés comme les moutons noirs. Nous ne pouvons pas être aujourd'hui les seuls à porter l'essentiel de l'effort d'assainissement de la dépense publique. »

plumes sur la tête. Nous sommes dans un territoire où les gens vivent.

Aujourd'hui, nous mesurons à quel point le prédateur devient une véritable préoccupation. Il s'installe partout, en Haute-Loire, dans le Massif central, et sur l'ensemble de nos massifs montagneux, dans les Pyrénées, les Alpes, les Vosges, la Franche-Comté… C'est une situation qui n'épargnera personne. Nous demandons et réclamons que les prédateurs soient sortis de la convention de Genève et que l'on puisse avoir des règles d'abattage claires qui permettront de redonner leur place aux habitants.

Mais s'il y a de l'inquiétude en montagne, il n'y a pas de découragement. Quels sont nos principaux sujets de bataille ? D'abord, les intercommunalités. Faire que l'on ait des intercommunalités dans lesquelles la montagne soit dominante et représentée, et pas une montagne diluée ou à cheval sur plusieurs vallées.

J'ajoute un sujet qui doit faire l'objet de beaucoup d'attention de notre part : c'est la question des syndicats mixtes de l'eau et de l'assainissement. Nous sommes d'accord pour faire des économies, mais, de grâce, ne tuez pas des systèmes de bon sens de la gestion de l'eau qui existent dans nos communes, gérés avec une vraie proximité, où ce sont nos communes qui s'en occupent, où le tarif de l'eau n'est pas exorbitant, où l'on fournit une eau de qualité. Et il faut le rappeler : c'est quand même la montagne qui est le château d'eau de la France. De grâce, ne détricotez pas ce qui marche, ne tuez pas des systèmes de gestion municipaux qui ont fait leur preuve et qui fournissent l'eau souvent à des tarifs bien moins élevés que ceux pouvant être pratiqués par d'énormes syndicats d'assainissement.

La réforme des dotations et de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est une bonne chose. Mais si, dans la future réforme de la dotation, la voirie n'est plus prise en compte, alors ce n'est pas acceptable. Parce que chez nous, quand il faut déneiger, quand la voirie s'use parce que l'on y fait passer le racloir, ce n'est pas la même situation que lorsqu'on est en plaine où la voirie ne nécessite pas les mêmes travaux. Mais si, dans la future évolution de la dotation, le coefficient montagne n'est plus pris en compte, alors ce ne sera pas tenable. Ce que l'on souhaite, c'est qu'il y ait une réforme de la DGF dans laquelle tout soit plus simple et plus transparent. Mais davantage de transparence veut dire aussi prise en compte de l'altitude et de la place de la montagne !

Enfin, nous allons disposer d'une loi Montagne. Cette loi, on l'a voulue, on s'est battus pour elle. C'est une opportunité extraordinaire pour tous les élus. C'est une bataille pour faire entendre la voix de la montagne.

Cette loi sera la nôtre. Mais s'il s'agit d'un cadre vide, elle ne servira à rien. C'est à nous de remplir ce cadre. Et c'est à nous de veiller à ce que cette loi ne vienne pas du niveau national ou des administrations parisiennes, mais que ce soit une loi dans laquelle vous vous reconnaîtrez et dans laquelle vous retrouverez les paroles concrètes que vous avez portées.

Nous voulons évidemment parler des sujets d'avenir que sont l'Internet et le mobile. Mais les sujets d'avenir, ce sont aussi nos routes, parce que l'on ne va pas vivre que dans un monde virtuel et il ne faut pas qu'on lâche sur l'aménagement du territoire.

Les sujets d'avenir, ce sont les médecins, parce que l'on n'aura pas d'avenir en montagne si nous devenons des secteurs de désertification médicale […].

Les sujets d'avenir, c'est aussi l'école. Car lorsque l'on ferme une classe ou une école, et qu'ensuite nos enfants doivent supporter quarante-cinq minutes de trajet pour se rendre dans un autre établissement scolaire, ce n'est pas pareil que si on les ferme dans un grand secteur urbain dans lequel on dispose d'un grand réseau de transport en commun.

Les sujets d'avenir, enfin, ce sont les entreprises. Quand j'entends que l'on veut supprimer les zones de revitalisation rurale (ZRR), qui ont bien souvent permis d'installer des activités économiques sur nos territoires, je dis attention. Il faudra que la montagne soit très vigilante sur cette question. D'accord pour faire évoluer les ZRR. Pas d'accord pour qu'il n'y ait plus de dispositifs permettant d'avoir de l'activité économique sur nos territoires.

La seule réponse aux défis, c'est la détermination. La seule réponse aux défis, c'est d'être tous soudés et de construire un pacte montagnard pour continuer et aller plus loin encore. Laissez la montagne respirer et laissez surtout les montagnards décider seuls de ce que doit être leur avenir. »

André Vallini

« Quatre priorités pour la loi Montagne »

Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, André Vallini, ministre issu de la montagne – il fut sénateur et président du conseil général de l'Isère –, a détaillé les grandes lignes de l'acte II de la loi Montagne. Il a rappelé que le Premier ministre, Manuel Valls, a l'intention de faire adopter le nouveau texte de cette loi en 2016.

« Lors du congrès de l'ANEM, en 2014, à Chambéry, Manuel Valls avait annoncé un acte II de la loi Montagne fondé sur vos propositions. Je le cite : "Nous devons aujourd'hui passer à une autre logique, la montagne ne doit plus se résumer à une somme de handicaps naturels à compenser. Nous devons désormais valoriser les spécificités de ces espaces pour en tirer pleinement parti." […] Nous passons donc de la parole aux actes dès l'année prochaine autour de quatre priorités.

Première priorité : préserver l'environnement. Le grand défi d'aujourd'hui, vous le savez tous, est de favoriser un modèle de développement soutenable qui préserve et valorise le cadre naturel de nos massifs, et c'est pourquoi le gouvernement souhaite intégrer pleinement ces territoires dans la transition écologique et énergétique qui s'engage.

Nous soutiendrons les projets de valorisation des déchets organiques en montagne au plus près de leur lieu de production. Nous lancerons un nouvel appel à projets en faveur des territoires à énergie positive, dont le succès ne se dément pas, et nous réformerons le plan national d'adaptation aux changements climatiques en lien avec les comités de massif. Les questions de l'eau et de l'irrigation en montagne seront elles aussi traitées.

Agir pour l'environnement, c'est aussi limiter les risques naturels qui se multiplient malheureusement. Pour leur faire face, l'Etat créera un programme d'action et de prévention des aléas en zone de montagne qui permettra de coordonner les missions complémentaires des services centraux et des collectivités locales […].

Deuxième priorité : préserver la montagne comme lieu de vie. La montagne est tout d'abord un espace où des habitants vivent et travaillent toute l'année. Leur mode de vie doit être défendu. Agir pour la montagne, c'est donc s'efforcer de tenir la promesse d'égalité entre les citoyens, mais aussi entre les territoires de la République, avec un premier impératif : l'accès de tous aux soins de santé.

Nous avons ainsi porté à 1 700 le nombre de bourses que nous versons aux jeunes médecins pour les inciter à s'installer dans les territoires isolés, donc les territoires de montagne. Nous ouvrons également des maisons de santé, 1 000 au total d'ici 2017, afin que chacun puisse avoir accès à des médecins généralistes, voire à des spécialistes. Le Premier ministre a demandé que les territoires de montagne soient prioritaires dans le financement de ces deux actions. Le gouvernement s'est aussi engagé à ce qu'aucun Français ne soit à plus de trente minutes de soins d'urgence et d'une maternité […].

Le deuxième impératif concerne les infrastructures de transport. Le dénivelé, le gel, la neige et les éboulements ayant pour les collectivités locales concernées des coûts inévitables, l'Etat va mettre à leur disposition des équipes d'ingénierie pour assurer le suivi des ouvrages, les routes, les tunnels, les viaducs ainsi que les ouvrages les plus stratégiques.

Certains territoires manquent encore d'équipements structurants. Il nous faut mettre fin à ces situations d'enclavement. Les équipes d'ingénierie concernées devront aussi les identifier, massif par massif, pour proposer de nouvelles solutions, comme le transport par câble.

Après la santé et les transports, maintenir les services publics locaux sera le troisième impératif de la loi Montagne. La montagne, comme tout le territoire national, bénéficiera donc du dispositif des maisons de services au public. Ces maisons vont améliorer l'accessibilité et la qualité des services dans les zones rurales, que ces services relèvent de l'Etat, des collectivités locales ou d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public, ou même encore d'entreprises privées.

C'est pour insister sur cette nouvelle coopération entre le public et le privé, dans un même lieu, que nous avons choisi de rebaptiser en maisons de services au public les maisons de service public qui n'hébergeaient jusque-là que des services administratifs. Le gouvernement prévoit d'en ouvrir 1 000, grâce à un partenariat avec La Poste. Elles pourraient demain accueillir d'autres opérateurs nationaux et locaux de services de proximité. Je pense à Pôle Emploi, aux caisses d'assurance maladie, aux caisses de retraite, aux caisses d'allocations familiales, de la Mutualité sociale agricole, du service de distribution de gaz

Mairie Le Puy-en-Velay

(GRDF), ou encore des permanences de la gendarmerie. La liste reste ouverte afin de garantir la souplesse du dispositif.
Le dernier impératif vise à permettre à chacun d'avoir accès à la téléphonie et à Internet.
Troisième priorité : l'activité économique. Avec l'eau, le bois, l'électricité, l'élevage, le tourisme, la contribution de la montagne à la richesse du pays est considérable. Agir pour la montagne, c'est aussi vouloir conforter ses activités afin de permettre à chacun de travailler au fil des saisons avec les ressources et les contraintes particulières que vous connaissez […].
Le tourisme d'hiver rapporte à lui seul près de 7 milliards d'euros, et représente plus de 120 000 emplois. Il était donc devenu nécessaire sur le plan immobilier de rénover les ensembles construits dans les années 1970 qui ne répondent plus aux exigences d'aujourd'hui. Réhabiliter, c'est gagner en attractivité, mais c'est aussi préserver le foncier et améliorer les performances énergétiques […]. Le Premier ministre a donc décidé de réorienter dès 2017 le dispositif que vous connaissez bien pour la plupart, dit Censi-Bouvard, et le diriger vers la réhabilitation de l'ancien.
L'activité en montagne, c'est aussi l'agriculture, un enjeu économique paysager, environnemental et social. Le gouvernement renforcera ou pérennisera les soutiens spécifiques à l'agriculture montagnarde.
La pluriactivité est souvent une obligation, les agriculteurs peuvent se tourner vers l'artisanat l'hiver lorsque le travail n'est plus possible, et les saisonniers peuvent trouver une occupation pendant les saisons creuses. Nous devons donc faciliter cette organisation du travail, mieux accompagner les travailleurs pluriactifs, simplifier leur affiliation à différents régimes, les aider à se former […]. Le ministère de l'Emploi engage un grand chantier pour protéger et accompagner les travailleurs saisonniers afin de concilier flexibilité, mais aussi protection.
Quatrième priorité : une gouvernance spécifique. Pour permettre à la montagne, non pas d'être administrée différemment des autres territoires de la République – ce n'est pas conforme à notre tradition, ni même à notre Constitution –, mais, en tout cas, d'adapter la gouvernance de nos territoires à la spécificité de la montagne […].

LES INTERPELLATIONS DU PRÉSIDENT

« La prise en compte de la spécificité montagne est loin d'être le cas partout […]. Nous avons besoin de garanties parce que la montagne est inquiète sur l'évolution de sa représentation. Si elle est diluée dans des structures dans lesquelles elle devient minoritaire, elle n'existera plus, et nous n'aurons plus de capacité d'investissement ou de vraie politique tournée sur les particularités de nos communes de montagne. »

« Les montagnards ne veulent pas une loi pour avoir une loi. Ils veulent une loi qui permet de faire avancer les sujets et les dossiers concrets sur lesquels nous nous battons depuis trop longtemps. Il existe parfois un sentiment d'incompréhension ou d'absence d'attention qui nous donne l'impression qu'au fil du temps la place de la montagne dans la République a beaucoup perdu. »

« Vous ne pouvez pas demander le même effort à une ville comme Paris, dont le budget se chiffre en milliards, qu'à une petite commune de 350 habitants située à 1 500 mètres d'altitude. »

René Souchon

« Le premier enjeu concerne les aménités et leur reconnaissance »

Dans ses propos d'accueil en tant que président du conseil régional d'Auvergne, René Souchon a souligné l'importance des financements et évoqué plusieurs possibilités à exploiter.

« Une action que nous pourrions mener, même si Bercy voit rouge lorsque j'en parle, et j'en parle souvent, c'est l'introduction d'une ressource pour les montagnes basée sur une taxe additionnelle sur les eaux minérales. Je reprends cela en permanence, parce que si l'on a la volonté politique, c'est facile à faire et ne va pas déstabiliser l'économie. Parce que les eaux minérales, sauf Contrex et Vittel, sont toutes produites en zones de montagne et ne relèvent que de trois groupes industriels […].

Savez-vous combien de litres d'eau minérale sortent de nos montagnes chaque année ? Six milliards et demi de litres. Retour sur le territoire : quasi zéro, à part les emplois bien sûr, ce qui n'est pas négligeable.

Puisque toute l'eau descend de la montagne, on pourrait dire qu'il faut taxer toutes les eaux. Non, parce qu'on entreprendrait un chantier qui bouleverserait tout le monde et n'aurait aucune chance d'aboutir. Si l'on se cantonne aux eaux minérales, outre le fait que l'on ne touche pas énormément de groupes, on valorise aussi le travail des élus que vous êtes. Parce que si les eaux sont de qualité, c'est aussi parce qu'il y a des périmètres de protection, c'est aussi parce que l'on fait une gestion tout à fait raisonnée dans un esprit de développement durable.

Alors, si nous obtenions une taxe d'un centime par litre d'eau, cela ferait 65 millions d'euros. C'est beaucoup ! On pourrait se contenter de 0,5 centime par litre. Cela ferait 32-33 millions d'euros, et nous pourrions à ce moment-là retrouver un fonds qu'avait prévu la loi montagne, qui était le fonds d'investissement pour l'autodéveloppement en montagne, le FIAM. On a commencé par le diluer dans le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), qui finalement a disparu, et la montagne n'a plus de fonds spécifique pour son développement. »

« Il faut que la dotation globale de fonctionnement (DGF) de demain ait cette dimension de reconnaissance des services environnementaux, des aménités rendues par les zones de montagne au territoire national. Je ne suis pas sûr que le gouvernement soit très motivé pour reprendre cette dimension dans la réforme de la DGF. Nous devrons agir avec détermination. L'ANEM le fera et tout le monde de la montagne appuiera. »

« IL N'Y AURA PAS DE SOUFFLE NOUVEAU DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE SANS MOYENS FINANCIERS NOUVEAUX »

« Mon premier message est un message d'espoir. La période est favorable pour la montagne, affirme René Souchon. Que ce soit en termes d'image, en termes d'attractivité et de prise en compte des services rendus à la société. La conférence sur le climat, la COP 21, va elle aussi mettre en lumière le rôle et les atouts de la montagne dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le second message est qu'il nous manque des outils, notamment financiers, pour donner à la montagne toutes les clés de son développement. L'acte II de la loi sur la montagne doit être clair sur ce point. Vous pouvez faire toutes les lois que vous voulez, s'il n'y a pas derrière une impulsion très forte en termes d'outils financiers et d'ingénierie, cela ne marchera pas. »

« NUMÉRIQUE : MURAT, UN EXEMPLE À SUIVRE »

« Une bonne appropriation de l'outil numérique peut radicalement changer l'image d'un territoire et son dynamisme économique ou social, explique René Souchon. En 2006, Bernard Delcros, sénateur du Cantal, maire de Murat et président de la communauté de communes du Pays de Murat, a joué le numérique comme levier de développement de son territoire en répondant à un appel à projets. Pourtant, Murat n'est pas une grande commune. Elle compte environ 1 900 habitants, mais son attractivité s'en est trouvée décuplée. Trente-six entreprises s'y sont établies en peu de temps. La Région a évalué l'impact de ces installations qui est considérable. Rien qu'en masse salariale, c'est 1,9 million d'euros de retombées. Des entreprises allemandes fabriquant des céramiques se sont installées dans un hameau non loin de Murat. C'est le très haut débit qui les a conduites jusque-là. Cet exemple est à méditer. »

Jean-Pierre Marcon

« Ne laissons pas aux mains d'un appareil administratif et technocratique distant le stylo qui écrira notre demain »

Quelle suite sera donnée au rapport confié aux députées Annie Genevard et Bernadette Laclais ? Est-ce que l'acte II de la loi Montagne sera bien un pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne ? Le président du conseil départemental de la Haute-Loire, Jean-Pierre Marcon, l'espère vivement.

« Nous célébrons cette année les trente ans de la loi Montagne. Cette loi portait davantage sur l'espace naturel et sa préservation. Elle avait son utilité et correspondait à un besoin du moment. Mais il s'est avéré que le volet humain, celui concernant les hommes et les femmes vivant dans ces territoires de montagne, a été, me semble-t-il, un peu insuffisant. Manquait aussi un volet portant sur le développement économique, l'attractivité et l'accès aux services publics. Il devient aujourd'hui particulièrement aigu.

En Haute-Loire, nous sommes attentifs à cette évolution. Nous avons une population nombreuse concernée par la vie en zone de montagne, par la grande ruralité, par le travail agricole de montagne, par le tourisme, par les activités de pleine nature, par l'accueil en gîtes et en chambres d'hôtes, et par beaucoup d'autres choses encore.

Mais il y a aussi l'enjeu du numérique qui est véritablement l'enjeu des territoires innovants de demain que sont les départements. Je le dis depuis longtemps, on n'imagine pas l'ampleur de ce nouveau champ d'application qui s'ouvre pour nous, les collectivités locales, et je dirais surtout dans nos zones de montagne dont l'accès à un certain nombre de services publics est quelque peu réduit. Le numérique, j'en suis persuadé, est une chance de développement et d'avenir pour nos territoires aux accès difficiles.

Mais l'avenir de nos territoires de montagne, je le relie aussi à la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, qui a été promulguée le 7 août, après moult tergiversations et rebondissements.

Sur la pertinence de l'évolution de nos collectivités, on peut être légitimement préoccupé. Personnellement, je me demande s'il n'y a pas un glissement entre la loi NOTRe et celle de la fin de vie. Car, comment analyser autrement cette réorganisation dans les territoires de France, qui n'est rien d'autre que l'amorce d'une euthanasie douce des départements et des communes ?

En m'adressant à vous ce matin, j'en appelle à une prise de conscience. Réalisez bien qu'avec les regroupements que nous allons connaître dans les mois à venir, il y a un risque que le décisionnel échappe à ceux qui sont proches du terrain, à ceux qui vivent sur place, qu'ils soient élus ou fonctionnaires, à ceux qui animent et militent pour leur territoire. Ce n'est pas en 2017, ni même d'ailleurs l'an prochain, mais bel et bien dès aujourd'hui que nous devons être vigilants, bien plus encore être présents, actifs et force de propositions. Ne laissons pas aux mains d'un appareil administratif et technocratique distant le stylo qui écrira notre demain. »

« LA SITUATION FINANCIÈRE D'UNE DIZAINE DE DÉPARTEMENTS EST TRÈS PRÉOCCUPANTE »

« S'il y a bien une réalité qui se poursuit, c'est la baisse constante des dotations, affirme Jean-Pierre Marcon. Toutes les collectivités sont touchées [...]. Les départements expriment aujourd'hui leurs inquiétudes les plus vives au sujet des allocations individuelles de solidarité dont le versement est assuré par eux. Or, la situation d'une dizaine d'entre nous est particulièrement préoccupante, et elle est fragile pour une quarantaine. Pour certains, la question se pose même de savoir comment payer le revenu de solidarité active (RSA) ce mois-ci et le mois prochain... »

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY

15 & 16 OCTOBRE 2015

TABLE RONDE
L'ACTE II DE LA LOI MONTAGNE

*Intervenants : **Laurent Wauquiez,** président, et **Marie-Noëlle Battistel,** secrétaire générale de l'ANEM ; **Annie Genevard et Bernadette Laclais,** députées et rapporteures pour l'acte II de la loi Montagne ; **Paul Blanc,** sénateur honoraire, maire de Sournia (Pyrénées-Orientales) ; **Jean-François Bureau,** directeur des affaires institutionnelles et internationales Eutelsat ; **Vincent Descœur,** président du conseil départemental du Cantal ; **Bruno Janet,** conseiller du PDG d'Orange ; **André Marcon,** président de CCI France ; **Chantal Robin-Rodrigo,** première vice-présidente du conseil départemental des Hautes-Pyrénées ; **Jacques Savatier,** directeur général adjoint du Groupe La Poste, en charge du développement territorial et des instances de gouvernance. Animatrice : Stéphanie Géroudet.*

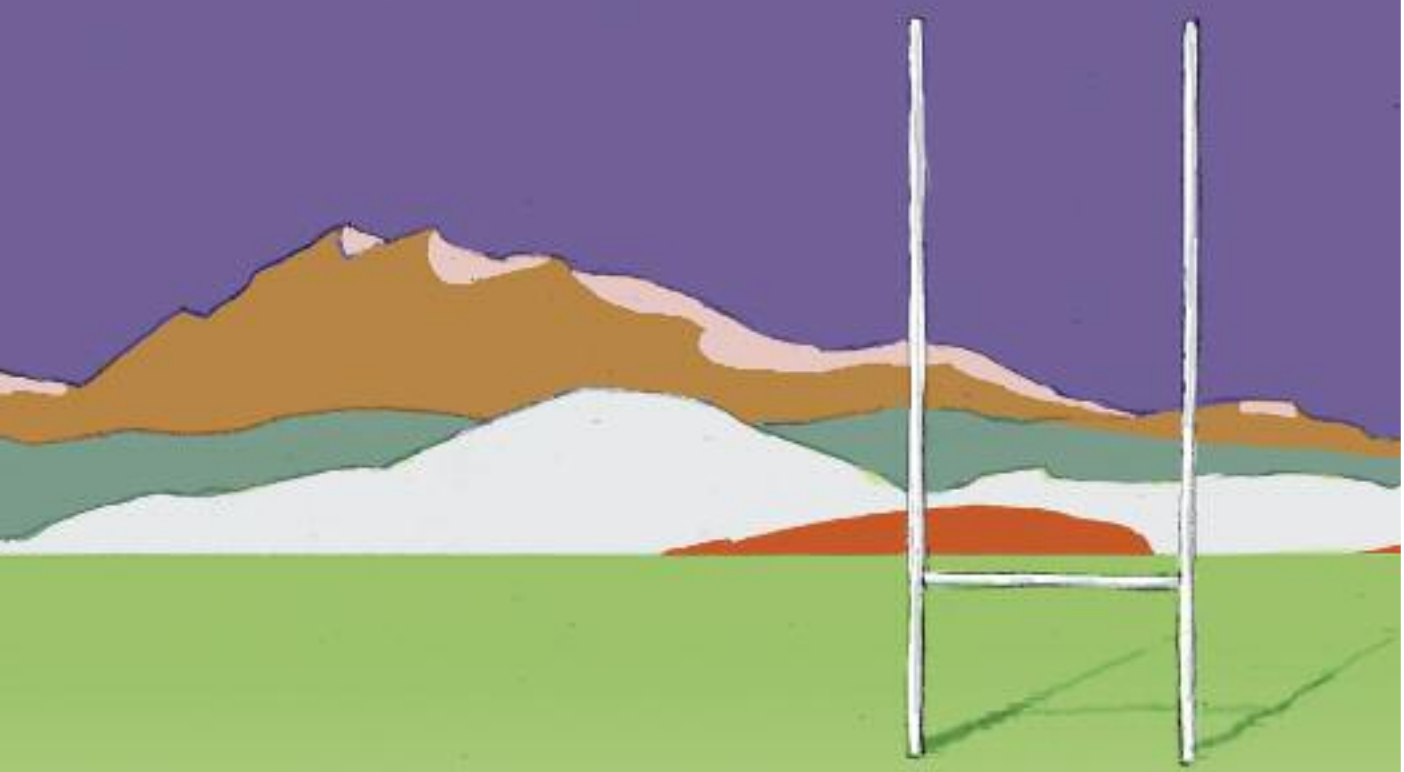

Les élus de la montagne ne baisseront pas la garde

Mairie Le Puy-en-Velay

Dans le rapport qu'elles ont remis en septembre au Premier ministre, les députées Annie Genevard et Bernadette Laclais ont présenté trente-sept propositions, déclinées en quatre-vingt-dix-neuf mesures. Peu après, le Premier ministre, Manuel Valls, annonçait le dépôt d'une nouvelle loi Montagne en 2016. Préoccupés par l'évolution de la gouvernance, l'aménagement numérique et le développement économique de leurs territoires et par le maintien des services au public, les élus entendent peser sur le contenu du texte.

Annie Genevard et Bernadette Laclais ont justement proposé de s'appuyer sur les comités de massif pour définir les adaptations de normes « à la bonne échelle ». Autre préconisation : le renforcement du Conseil national de la montagne et de la place de la montagne dans les exécutifs des intercommunalités et des Régions.

Le combat n'est pas gagné mais la montagne ne se décourage pas. « Il faut vraiment se battre et tous ensemble nous allons le faire », promettent les deux partenaires. Reste à mieux faire comprendre le fait "montagne". « Il faut même l'imposer », juge Claude Comet, conseillère régionale de la Région Rhône-Alpes, déléguée à la ➤➤➤

ANNIE GENEVARD : « LA MONTAGNE N'EST PAS LA RURALITÉ »

Annie Genevard parle d'expérience. Lors de ses rencontres avec les ministres et la haute administration dans le cadre de la mission confiée par le Premier ministre, la députée du Doubs s'est étonnée que « lorsqu'on leur parlait montagne, ils nous répondaient ruralité ». Dans les politiques publiques, l'idée de la montagne s'est progressivement perdue, en a-t-elle déduit. A ses yeux, la pertinence du travail mené conjointement avec Bernadette Laclais a déjà permis d'essayer de remettre la montagne à la place où elle doit être. « Elle ne se résume pas à la ruralité, a-t-elle exposé, parce que l'on a des villes en montagne et qu'il y a des ruralités qui ne sont pas montagneuses. La ruralité a bien sûr une place importante dans la montagne, mais elle ne suffit pas à résumer la montagne. »

BERNADETTE LACLAIS : « DES SOLUTIONS EXISTENT »

Bernadette Laclais tire aujourd'hui les enseignements des textes qui sont intervenus en matière de décentralisation depuis trente ans. Davantage d'intercommunalités ? Davantage de responsabilités aux Régions ? « Nous devons veiller à ce que la montagne soit représentée de manière effective et forte dans tous les lieux issus de ces intercommunalités et de ces Régions », prévient la députée de Savoie. Des solutions existent : « Il faut revitaliser, notamment par des réunions plus fréquentes et en renforçant leur gouvernance. »

Marie-Noëlle Battistel : *« Les élus de la montagne sont ravis d'avoir été entendus sur l'acte II, mais ils doivent être vigilants afin que les annonces se transforment en une loi véritablement appliquée. »*

➤➤➤ montagne. « Il n'y aura pas de poste fléché », prévient Vincent Descœur, ancien président de l'ANEM et président du conseil départemental du Cantal. « Finalement, ce sera à nous de gagner cette représentativité, tranche-t-il. Parce que le chemin qui nous est promis demain, ce sont de grandes communautés qui parlent à de grandes Régions. Dans cette nouvelle définition, la strate départementale, je crains qu'elle ne soit plus vouée qu'à l'élaboration. »

Gérard Dèque, maire de Métabief (Doubs), et président de la communauté de communes du Mont d'Or, appréhende également les conséquences de la nouvelle organisation territoriale qui va « détricoter tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Cette loi est vraiment une aberration. » Au reste, Vincent Descœur rappelle que les territoires de montagne ne seraient pas ce qu'ils sont sans le travail de fourmi des municipalités au plus près de la population. « Ceux qui ne voient que des avantages à diluer les communes, à les marier, n'arrivent pas à imaginer que, derrière, il y a des hommes et des femmes, il y a un terrain, déplore-t-il. Il y a besoin de vie dans ces territoires, même s'ils ne sont pas très peuplés. »

Vincent Descœur pousse les élus de la montagne à rechercher et à trouver des alliés pour remettre en cause « cette dictature de l'arithmétique qui ne sert pas les intérêts de la montagne ». Au final, dans ce schéma qui découle de la folie des grandeurs des grandes métropoles et des grandes communautés de communes, « la victime, ce sera la France des périphéries, explique-t-il. Cela veut dire que 60 % de Français vont se trouver dans des territoires pour lesquels il n'y aura pas l'organisation et les moyens nécessaires ».

« Ma commune a malheureusement perdu une classe l'année dernière à cause d'un élève manquant au nombre imposé, se désole encore Marie-Paule Gay, maire d'Aubure (Haut-Rhin). A cette rentrée, dans un autre village, toujours du massif vosgien alsacien, une classe a été fermée parce qu'il y avait également un élève de moins. En dépit de nos démarches et nos arguments, l'inspection académique et le rectorat n'ont rien voulu entendre. Comme si la réussite des enfants comptait peu.

Je le redis : il faut protéger l'école de montagne. Parce que l'école c'est l'avenir, ce sont les jeunes ménages, d'eux va dépendre l'économie et tous les projets. Ce sont les élus de montagne qui doivent décider s'il faut fermer une classe et en surcharger d'autres, puisqu'eux seuls ont une vision de leur territoire. »

La grande inquiétude de Gérald Martinez, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes), concerne les associations et la vie sociale dans les villages de montagne : « Dès l'année prochaine, de premières coupes franches se feront sur les associations, parce que nous n'avons pas d'autre levier pour arriver à équilibrer nos budgets. Ce qui veut dire que l'on va déstructurer

Vincent Descœur
«Il n'y aura pas de poste fléché, finalement, ce sera à nous de gagner cette représentativité.»

notre vie sociale. Et en montagne, vous le savez, des bénévoles, il n'y en a pas des milliers comme dans une agglomération, et ils ne sont pas interchangeables. Ils ont besoin d'être encouragés, ils ont besoin de nous pour les accompagner tout au long de l'année. Nous avons besoin d'eux. Vous devez crier très fort, vous les élus, vous nos représentants au Parlement, parce que nous n'allons plus pouvoir les aider et nous n'allons plus pouvoir les accompagner économiquement. »

« Aujourd'hui, pour nos productions d'appellation d'origine contrôlée ou indication géographique protégée (AOC ou IGP), le danger serait qu'une identification européenne se mettre en place, craint Bernard Revillon, le maire de Frangy (Haute-Savoie). Ce serait la mort de l'identification de nos produits de montagne. Il n'y aurait plus de lisibilité. Gare au coup de poignard ! L'agriculture de montagne est un aménagement du territoire. Il est impératif que l'acte II de la loi Montagne la prenne en compte et la soutienne. »

ÉCONOMIE : « LA MONTAGNE DOIT CAPITALISER SUR LES ENTREPRENEURS »

André Marcon, président de CCI France et maire de Saint-Bonnet-Le-Froid (Haute-Loire) : « Le développement de la montagne passera par sa capacité à susciter des vocations d'entrepreneur. Mon village, de 240 habitants, compte trente-cinq activités commerciales, artisanales ou de service. Ce n'est pas la mairie qui a réalisé ces implantations, ce sont les entrepreneurs. La mairie a vocation à aider tous ceux qui entreprennent et à leur offrir des conditions favorables. Mais ça ne marche pas à tous les coups. L'exemple n'est pas automatiquement duplicable. Lorsqu'une idée est avancée est qu'elle est validée, il faut dire : "Nous vous donnons quelques moyens, mettez-la en place, faites-le et prouvez-nous que vous êtes à la hauteur." Nous devons capitaliser sur tous les entrepreneurs qui ont de plus en plus envie de vivre dans des territoires qui offrent une belle qualité de vie. C'est par cette nécessaire synergie que nous pourrons réussir. »

AMBITION : « ESSAYONS DE REGARDER TOUTES LES RICHESSES QUI SONT LES NÔTRES »

Chantal Robin-Rodrigo, vice-présidente du conseil départemental des Hautes-Pyrénées : « Ces richesses, ce sont nos entreprises, ce sont nos artisans, ce sont les chambres consulaires, ce sont nos agglomérations. Dans notre département, nous savions que nous allions perdre la compétence économique dans le cadre de la loi NOTRe. Nous nous sommes demandé comment faire pour lui conserver une dynamique. Nous avons élaboré un projet de territoire avec les syndicats, les associations, les élus, les chambres consulaires, avec l'ensemble de notre département. Nous avons déterminé douze axes de réflexion sur le bien-vivre ensemble, les problèmes de santé, le marketing territorial, les problèmes industriels, etc. Une association a été créée. Elle s'appelle Ambition Pyrénées, et réunit, à l'exemple de l'ANEM, des élus de droite et des élus de gauche, et, ensemble, nous n'avons qu'une seule envie : celle de développer notre territoire. Nous y travaillons depuis maintenant un an et c'est exaltant de pouvoir le faire en nous affranchissant de nos couleurs politiques. »

SERVICES À LA POPULATION : « LA POSTE DOIT INVENTER AVEC VOUS »

Jacques Savatier, directeur général adjoint du Groupe La Poste : « Le choix de la proximité est un choix particulier de notre pays, c'est un choix politique et un choix stratégique. C'est ce qui fait que nous sommes à vos côtés sur les territoires, mais ce choix nous conduit aussi à être particulièrement exposés au développement de la société numérique. Nous avons donc été amenés à réagir et nous l'avons fait. » Jacques Savatier évoque la création de la Banque Postale en 2006 et le rôle qu'elle joue aujourd'hui auprès des collectivités locales. Il met aussi en avant le développement du commerce électronique avec l'activité qui participe au développement des échanges des entreprises françaises avec l'ensemble de l'Europe.

Pour assurer le développement de l'entreprise, conserver de la proximité avec la population et satisfaire aux exigences de service public, La Poste a travaillé dans plusieurs directions. Sur la mutualisation, elle est aujourd'hui présente avec les collectivités locales dans 8 000 communes. « Nous avons également voulu que cette mutualisation soit accompagnée non seulement d'une présence physique, mais aussi de solutions numériques permettant d'apporter des réponses beaucoup plus performantes aux personnes isolées ou dans les territoires à faible densité de population, affirme Jacques Savatier. Cela nous a non seulement amenés à ouvrir des agences postales communales, des "relais Poste" comme certains le disent, à les équiper de moyens de communication électroniques, mais également à proposer de s'inscrire dans la démarche prévue par le gouvernement de développement des maisons de services au public. » A ce jour, 330 agences postales sont ouvertes en montagne et une quarantaine d'autres devraient être équipées d'ici la fin de l'année. L'objectif est aussi de permettre à d'autres opérateurs de s'associer à la démarche. « J'ajoute que, depuis un an, nous avons équipé nos facteurs de terminaux afin qu'ils puissent mieux travailler dans le cadre de leur activité postale. Nous voulons proposer des solutions de service qui, aujourd'hui, sont encore à inventer. Nous devons les inventer ensemble. Nous avons des représentants dans chaque département et un observatoire national travaille sur ces questions. Nous sommes à votre disposition. »

NUMÉRIQUE : LE VERRE À MOITIÉ VIDE ET LE VERRE À MOITIÉ PLEIN

Il y a déjà longtemps que les élus s'impatientent. Les promesses d'équipements numériques pour tous, c'est bien, mais il y a la réalité du terrain et la fracture numérique ne se résorbe qu'à la vitesse d'un train de marchandises. Alors, chaque petit progrès, chaque petite parole, chaque petit engagement lèvent un nouvel espoir. « Eutelsat va continuer à investir dans de nouveaux satellites pour satisfaire les besoins qui sont croissants », certifie Jean-François Bureau, directeur des affaires institutionnelles et internationales Eutelsat. « D'ici 2018, 150 000 foyers supplémentaires seront connectés grâce au satellite. »

Bruno Janet, conseiller du président d'Orange, sait que les élus de la montagne ne croient plus qu'en ce qu'ils voient. « Je ne vais pas vous faire des annonces pour vous faire plaisir, mais de vraies annonces, garantit-il. Nous entendons votre volonté, et nous sommes là pour dire que nous sommes capables d'apporter le très haut débit à 100 % de la population en France, mais nous ne pourrons le faire qu'ensemble, subventions publiques et investissements privés, et en acceptant un mix technologique. »

Paul Blanc, maire de Sournia (Pyrénées-Orientales), s'est démené pour trouver « un opérateur OVH Télécom qui nous accueille dans une technologie un peu nouvelle. Aujourd'hui, avec une agrégation de liens, nous avons développé dans ma commune de 496 habitants un système Internet par transmission hertzienne qui nous permet d'avoir 50 mégabits pour un prix tout à fait modeste, qui est loin des 10 000 euros par kilomètre de la fibre optique. »

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY
15 & 16 OCTOBRE 2015

LE COMITÉ DIRECTEUR 20

Comme il est de tradition, lors de chaque congrès de l'Association, le comité directeur se réunit pour caler les décisions à soumettre à l'assemblée générale et l'orientation des motions qui seront proposées aux congressistes. Cette année, la réunion s'est tenue dans les murs du conseil départemental de Haute-Loire, ancien hôpital général rénové par l'architecte Wilmotte.

14-2016 À MI-PARCOURS

TABLE RONDE

POUR UNE VRAIE PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET DE SOLIDARITÉ NATIONALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

*Intervenants : **Annie Genevard**, députée du Doubs, membre du comité des finances locales et coauteure du rapport sur l'avenir de la politique de la montagne ; **Michel Bouvard**, sénateur de la Savoie ; **Pierre Jarlier**, maire de Saint-Flour (Cantal) et membre du comité des finances locales ; **Thomas Rougier**, directeur des Etudes à La Banque Postale ; **Stessy Speissmann**, maire de Gérardmer (Vosges) et conseiller régional de Lorraine.*
Animateur : Laurent Surbeck.

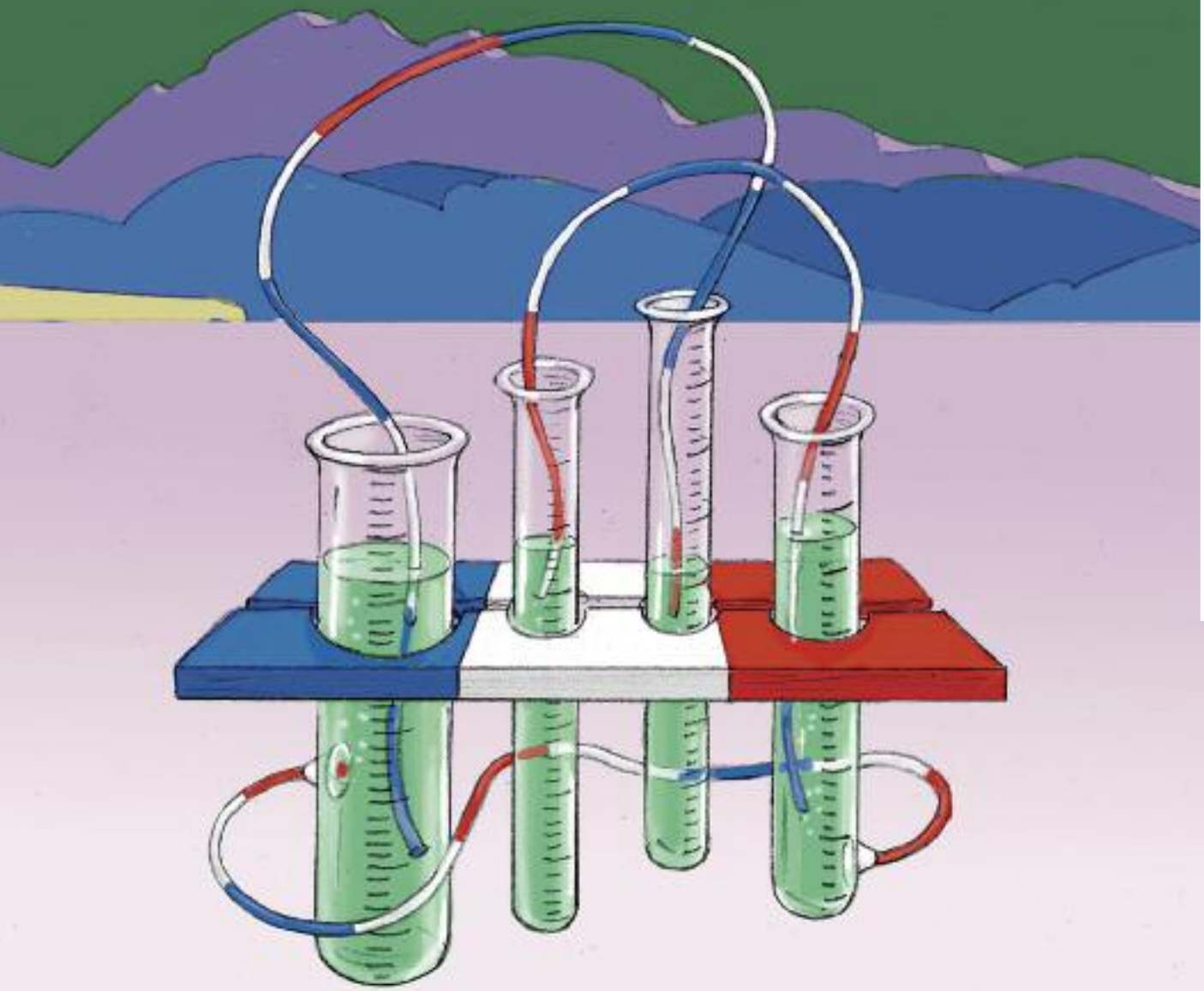

Il en va de la vie sur les territoires de montagne

Devant la nouvelle baisse des dotations de 3,67 milliards d'euros inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016 qui risque de mettre en péril les communes de montagne, leurs élus souhaitent que l'effort de redressement des finances publiques soit modulé en fonction des capacités des collectivités locales et de leurs charges spécifiques. Ils insistent également pour obtenir une valorisation de l'apport de la montagne à la collectivité nationale, qu'il s'agisse de ressources naturelles, d'environnement ou d'énergie.

Annie Genevard : « Certaines communes vont endurer la triple peine »

«La péréquation, c'est simplement la démarche de solidarité des collectivités entre elles, résume la députée Annie Genevard. Mais la mise en œuvre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a posé très rapidement la question de sa soutenabilité financière, et pour un certain nombre de collectivités, dès la première année, nous avons réalisé que cette soutenabilité n'était pas possible. Elle le sera de moins en moins dans la mesure où il y ➤➤➤

➤➤➤ aura à terme un prélèvement d'environ un milliard d'euros sur les collectivités contributrices au FPIC. »

Dans leur rapport préalable à l'acte II de la loi Montagne, Annie Genevard et Bernadette Laclais ont avancé quelques propositions concernant le FPIC. Premièrement : lisser sa progression pour tenir compte de la baisse des dotations. « Là, on a obtenu un tout petit peu gain de cause », indiquent-elles. Deuxième proposition : encourager financièrement la prise en charge du FPIC par l'intercommunalité. Troisièmement : étudier sa soutenabilité financière pour les communes contributrices. Quatrième proposition : déterminer les ressources et les contributions qui entrent actuellement dans le calcul de l'assiette du FPIC, et évaluer l'impact de l'éventuelle prise en compte de nouvelles ressources et/ou contributions, parce que la situation des collectivités peut évoluer.

« En attendant, témoigne Annie Genevard, certaines communes vont endurer la triple peine : la baisse des dotations, toutes doivent la supporter, mais elles peuvent subir aussi la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'augmentation du FPIC. Pour celles-là, chers collègues, nous n'osons imaginer quelles en seront les conséquences. »

Michel Bouvard :
« La péréquation doit rémunérer aménités et handicaps »

« Aujourd'hui, pour les communes de montagne qui en bénéficient, la péréquation est une nécessité d'autant plus grande qu'elles en espèrent une atténuation des effets de la baisse de la DGF, fait ressortir Michel Bouvard, sénateur de la Savoie. A ce propos, je redis que la péréquation ne doit pas être uniquement alimentée par du financement prélevé sur les territoires de montagne, parce que la richesse est d'abord concentrée dans les grandes zones urbaines. La péréquation vis-à-vis de la montagne, c'est la rémunération des aménités et la prise en compte du handicap. »

Le sénateur estime que les surcoûts de la montagne doivent être très clairement évalués dans le but de les faire prendre en compte dans la réforme de la DGF. Il insiste sur le problème posé aux communes contributrices « qui enregistrent, comme les autres, une baisse de la DGF mais qui, de surcroît, doivent supporter un prélèvement sur leurs recettes avec un facteur d'accélération qui peut se révéler très violent ».

Michel Bouvard préconise de définir « de manière fiable » le nombre de communes contributrices et de savoir quels ont été les critères retenus pour le FPIC. « Est-ce que le revenu moyen par habitant est le symbole de la richesse d'une commune ? Je pose la question. »

Pierre Jarlier :
« Il faut utiliser le principe d'une dotation universelle linéaire »

« Si on veut une péréquation juste, il faut considérer le contexte de la commune. Elle peut être relativement riche parce qu'elle est historiquement riche, mais dans un territoire très pauvre, et c'est là qu'on en revient au critère de revenu par habitant », analyse Pierre Jarlier, le maire de Saint-Flour.

« En ce qui concerne les bénéficiaires, c'est-à-dire l'analyse de la fragilité d'un territoire, il est absolument essentiel que ce critère soit pris en compte, poursuit-il. Maintenant, si on veut que la réforme de la dotation globale de fonctionnement soit efficace pour la montagne, il faut utiliser le principe d'une dotation universelle linéaire, qui est demandé par beaucoup de petites communes pour lesquelles la DGF représente 50 % des ressources et qui ont besoin d'un effort particulier parce qu'elles doivent supporter des charges fixes. »

Thomas Rougier :
« Il n'y a pas eu explosion de la fiscalité »

Quid de la réaction fiscale des collectivités face à la baisse des dotations ? « Il n'y a pas eu d'explosion de la fiscalité locale de la part des maires et des présidents des communautés de communes », montre Thomas Rougier, directeur des Etudes à La Banque Postale, graphiques à l'appui. « En 2015, année post-électorale assez classique, nous sommes sur une augmentation logique d'environ 1,6 %. »

Stessy Speissmann :
« Les stations de ski ne peuvent freiner leurs investissements »

« Dans une concurrence internationale, qui dit absence d'investissement dit forcément mort économique de la station, donc mort économique également de la commune qui porte la station, calcule le maire de Gérard-

LES EXPLICATIONS D'ANDRÉ VALLINI SUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

« En renforçant la péréquation verticale, la dotation de solidarité urbaine (DSU), et bien sûr la dotation de solidarité rurale (DSR), nous avons veillé à ce que la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) soit équitablement répartie, allègue le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale. La DGF, aujourd'hui, aggrave les inégalités entre les territoires, alors qu'elle devrait faire le contraire. Nous avons donc décidé de la réformer. Dès le projet de loi de finances (PLF) 2016, nous proposerons une dotation de base, la même pour toutes les communes, autour de 75 euros par habitant. A cette dotation de base s'ajoutera une dotation de ruralité pour les communes à faible densité (donc les communes de montagne). Il y aura aussi une dotation DSU pour les bourgs-centres, et enfin les dotations DSR seront mieux ciblées […]. »

« Nous avons également pris des mesures pour que la baisse de la DGF n'impacte pas trop l'investissement local. Nous allons relever le taux du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) de 0,9 point. Nous avons augmenté de 30 % la dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER), en la portant de 600 à 800 millions d'euros. Pour les zones tendues en matière de logement, nous avons créé un fonds d'aide aux maires bâtisseurs de 2000 euros par logement créé. Et nous avons pris une mesure qui n'est pas assez connue par les élus locaux : vous pouvez désormais obtenir un prêt équivalent à taux zéro de la Caisse des dépôts pour financer les avances sur les remboursements futurs de TVA par l'Etat. »

mer. Nous n'avons donc pas le choix. » Stessy Speissmann aborde aussi les charges que doivent supporter les communes de sports d'hiver, réapparaissant fatalement chaque après-saison : « Les charges qui pèsent sur l'énergie pour nos bâtiments sont beaucoup plus élevées en montagne : 30 à 40 % de plus par rapport à une commune qui aurait les mêmes surfaces de bâtiments à chauffer en région parisienne, chiffre-t-il. Mais qui dit altitude dit également enneigement et qui dit enneigement dit forcément dépenses pour le déneigement. Pour une commune comme Gérardmer, qui a 115 km de chaussée à déneiger et à remettre en état en fin de saison, c'est aussi un budget obligatoire d'un million d'euros par an. Ces charges-là, propres aux communes de montagne, doivent donc absolument être prises en compte dans la réforme de la dotation globale de fonctionnement. »

De plus, il y a les charges particulières qui portent l'économie touristique. Ce sont les équipements nécessaires : une piscine, une patinoire…

« Pour une commune de 10000 habitants, ma station d'épuration est surdimensionnée, relève Stessy Speissmann. Cela entraîne jusqu'à 400000 euros de frais supplémentaires par an, mais si l'on veut attirer des vacanciers, il n'est pas possible de faire à moindre coût. Nous offrons à tous ceux qui viennent séjourner chez nous du bien-être, de la sérénité, et du bonheur en plus. Il faudra peut-être aussi que, demain, cette dotation le prenne en compte, car je suis persuadé que nous faisons certainement économiser de l'argent à la Sécurité sociale, et une partie pourrait être reversée pour le fonctionnement de nos communes. »

Jean-Pierre Vigier : « Il faut absolument une péréquation verticale forte »

Le constat est sur toutes les lèvres : la baisse des dotations est drastique et dramatique pour les collectivités locales, et surtout pour les petites communes en milieu rural et en zone de montagne.

« Il est évidemment indispensable de réduire le déficit public et les dépenses publiques, mais il ne faut surtout pas le faire d'une manière uniforme, affirme Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire et maire de Lavoûte-Chilhac. »

« Il faut absolument une péréquation verticale forte, parce que, concrètement, un euro en moins de dotation de l'Etat est un euro en moins pour l'investissement, pour l'économie locale, pour nos artisans, nos commerçants, nos services et nos écoles », poursuit-il.

Les grandes Régions et les grandes intercommunalités sont actées, mais les élus de la montagne sont unanimes à redouter de voir se dissoudre le lien de proximité et le lien social avec leur population. « Je le dis très clairement, c'est le désert que l'on crée sur les territoires ruraux et de montagne, et la fracture territoriale que l'on accentue, pressent Jean-Pierre Vigier. Alors, pitié ! Attention à bien maintenir les dotations aux communes de moyenne montagne. Il en va de la vie sur ces territoires. »

Patrick Bouvet : « Je vais subir toutes les baisses qui peuvent exister »

« Dans ma commune, qui abrite la station de Pra-Loup, je vais devoir subir toutes les baisses qui peuvent exister, s'alarme le maire d'Uvernet-Fours (Alpes-de-Haute-Provence). D'autre part, la commune ne touche ni la taxe de séjour, ni la taxe sur les remontées mécaniques. C'est la communauté de communes qui les perçoit. »

Patrick Bouvet poursuit : « Mes camarades, au-dessus de moi ont, en revanche, de très petites communes, mais ils sont aussi contributeurs du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. C'est donc un appel au secours que lance la vallée de l'Ubaye. Nous avons bien peur que, l'année prochaine, nous ayons d'énormes difficultés à équilibrer notre budget de fonctionnement. »

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY

15 & 16 OCTOBRE 2015

TABLE RONDE

QUELLE PLACE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ? QUELLES RÉPERCUSSIONS POUR LA MONTAGNE ?

*Grand témoin : **Marie-Noëlle Battistel,** députée de l'Isère, auteure d'un rapport d'information sur l'hydroélectricité. Intervenants : **Danielle Auroi,** députée du Puy-de-Dôme ; **Hervé Mignon,** directeur de l'économie, de la prospective et de la transparence de RTE ; **Bertrand Le Thiec,** directeur des affaires publiques d'EDF ; **Martial Saddier,** député de la Haute-Savoie ; **Jean-Baptiste Séjourné,** directeur France et Europe du Sud d'ENGIE, Energy Europe, Energies renouvelables ; **Gil Vauquelin,** directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Caisse des dépôts ; **Pierre Vollaire,** maire des Orres (Hautes-Alpes). Animatrice : Stéphanie Géroudet.*

La montagne se mobilise pour la transition énergétique

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 assigne à la France une réduction globale de la consommation d'énergie, des énergies renouvelables de plus en plus importantes dans la production globale, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Alors que la COP21 aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre, la montagne prend toute sa part dans le dispositif qui vise l'adaptation au changement climatique.

Recul des glaciers et pluies torrentielles qui provoquent des dégâts et des pertes considérables : la montagne est très concernée par le changement climatique. Au-delà des inquiétudes qui en découlent et qui nécessitent que nos territoires prennent toute leur part dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la députée du Puy-de-Dôme, Danielle Auroi, a tenu à souligner à quel point la montagne fait déjà montre d'efficacité énergétique : « Il y a longtemps que nous savons réaliser des doubles-fenêtres, par exemple, et construire des toits suffisamment en pente pour que la neige ne les charge pas trop. » Elle cite un cas concret : «Prenons l'opération ➤➤➤

➤➤➤ “Cocon” menée par une agence locale de l’énergie et du climat et soutenue par le département et la Région, propose-t-elle. Les communes rurales, en particulier, sont en train d’isoler leurs toits et cela ne leur coûte même pas le vingtième de la dépense. Le reste est pris en charge par les différentes aides, et sur leur facture de chauffage, elles réalisent une économie de 25 à 30 %.»

Ce n’est pas tout. Avec le vent, le soleil et la biomasse, la montagne apparaît bien armée. «Ici, Le Puy est équipé d’une chaudière à bois, dit-elle. Dans le Puy-de-Dôme elles sont nombreuses. Clermont-Ferrand en a deux, Rochefort-Montagne en a une. Tout cela fonctionne avec des fonds privés et des fonds publics, souvent ensemble et en complémentarité.» Autre illustration du rôle positif de la montagne dans la transition énergétique: la biomasse agricole. «Nous connaissons des exemples d’agriculteurs bio qui sont autonomes en énergie, utilisant les déchets de l’élevage, témoigne la députée. Ils peuvent même commencer à vendre aux uns et aux autres et à ceux qui fabriquent de l’électricité.»

Ressource supplémentaire de la montagne: l’hydroélectricité. La loi de transition énergétique a imposé des dispositifs qui encadrent le renouvellement des concessions hydroélectriques. « Le texte met en avant trois solutions, explique la secrétaire générale de l’ANEM, Marie-Noëlle Battistel. La logique du barycentre (centre de masse), qui installe une cohérence de chaîne sur les ouvrages hydroélectriquement liés, la prolongation de la concession sous condition de travaux, ainsi que la possibilité de création de sociétés d’économie mixte (SEM) hydrauliques qui vont permettre d’associer à la fois les collectivités locales et territoriales, la Caisse des dépôts et un producteur privé.»

De nombreuses communes de montagne multiplient les initiatives. Ainsi, les Orres, dans les Hautes-Alpes, participe, comme

L’APPEL À MOBILISATION DE MARIE-NOËLLE BATTISTEL

L’hydroélectricité est chère à la secrétaire générale de l’ANEM. « Malheureusement la Commission européenne voit d’un très mauvais œil notre loi de transition énergétique et s’acharne sur la France, remarque-t-elle. Je crois qu’il va falloir véritablement se mobiliser. » Marie-Noëlle Battistel se dit d’autant plus motivée qu’elle sait que la montagne possède de nombreux atouts dans ce domaine. « Elle dispose de la grosse hydroélectricité mais également la petite hydroélectricité. Puisqu’il faut à la fois assurer la continuité des milieux et respecter la biodiversité, les territoires de montagne ont un potentiel de développement certes raisonné, mais avec les technologies et les évolutions techniques en matière de petite hydro, ce potentiel ne demande qu’à être encore développé. »

LES PROFESSIONNELS S'ENGAGENT

LE LIEN AVEC L'ÉCONOMIE LOCALE EST IMPORTANT POUR RTE

Hervé Mignon, directeur économie, prospective et transparence de RTE : « RTE investit sur les territoires pour offrir une nouvelle capacité d'accueil à un projet d'énergie renouvelable. Plus que jamais, nous nous efforçons de faire appel à des entreprises locales dans le choix des différents sous-traitants et dans le choix des services. Au-delà de la qualité de l'électricité et au-delà de la fourniture, RTE fait de la solidarité et de la sécurité. »

LE PROJET STRATÉGIQUE CAP 2030 D'EDF

Bertrand Le Thiec, directeur des affaires publiques d'EDF : « Notre objectif est de doubler les capacités de production renouvelable à l'horizon 2030. EDF mise sur l'hydraulique, sur l'éolien, sur le solaire. Souvent en collaboration avec les collectivités locales, nous prenons toute notre part par le biais de notre filiale EDF Energies Nouvelles. Il y a aussi de l'énergie renouvelable non électrique, donc essentiellement de la chaleur renouvelable ou de la biomasse, soit à partir du bois, soit sous forme de pompe à chaleur. Au reste, l'enjeu, c'est plutôt la biomasse. Un grand nombre de collectivités nous demandent un approvisionnement en électricité renouvelable, et maintenant beaucoup de stations souhaitent un approvisionnement totalement renouvelable, et on le fait. »

ENGIE CIBLE L'ENSEMBLE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Jean-Baptiste Séjourné, directeur France et Europe du Sud d'Engie, Energy Europe, Energies renouvelables : « Je voudrais insister complémentairement sur le photovoltaïque et sur la biomasse. Les coûts du photovoltaïque sont à la baisse. C'est une évolution spectaculaire de la technologie qu'il faut avoir en tête pour le futur. La biomasse est un exemple pour illustrer finalement ce qui peut être fait. Ici, au Puy-en-Velay, une chaufferie biomasse a été installée afin de répondre à un certain nombre de besoins de chauffage, d'eau chaude, du centre aqualudique, d'un millier de logements, de connexion d'un réseau de chaleur de huit kilomètres… Cela permet une réduction de 90 % d'émissions de gaz à effet de serre. L'équivalent de la production de 3000 véhicules. C'est possible dans de nombreux autres endroits. »

acteur de référence, à "Territoires à énergie positive pour la croissance verte", avec pour objectif de réduire les consommations d'énergie et de lutter contre le gaspillage énergétique. Et ça marche : moins 20 % de consommation d'énergie, moins 7 % d'émission de CO_2, moins 190 000 euros de facture énergétique (8 %).

Les communes pas s'arrêter en si bon chemin. « Nous allons développer la production et le stockage d'énergie renouvelable avec deux centrales hydroélectriques, l'une de 80 kW, l'autre de 2000 kW », indique le maire des Orres, Pierre Vollaire. La commune travaille aussi sur la production en circuit de bois et sa transformation en granules. « Nous avons mille tonnes de bois par an à produire ; de la production solaire sur les bâtiments d'exploitation, mais aussi agricoles ; de la récupération d'énergie, notamment sur le turbinage des eaux usées en station d'épuration ; sur les ascenseurs aussi on peut gagner. Et nous avons un système de transfert d'énergie par pompage, cela fait 140 000 mètres cubes sur la station. On remonte l'eau de la retenue collinaire du bas dans celle d'en haut avec des systèmes photovoltaïques, nécessitant peu de consommation. Résultat : 2 mégawatts électriques aujourd'hui, avec des pointes à 3 mégas. » Le coût de ces opérations pèse toutefois sur la mise en œuvre des projets. « Il nous faut absolument un appui financier sur du long terme », s'inquiète Pierre Vollaire.

Un autre maire souhaiterait équiper des bâtiments en panneaux photovoltaïques. Mais avec la baisse du tarif de rachat du kilowatt-heure par EDF, malgré la réduction du coût des panneaux photovoltaïques, l'opération est dissuasive car le retour sur investissement sans aide se situe aux alentours de douze ou treize ans.

Un élu, dont la commune est équipée d'une petite centrale hydroélectrique, témoigne de ses difficultés : « Cet été, en période de sécheresse, les agriculteurs ne disposaient que de 75 litres d'eau/sec. pour arroser alors qu'ils avaient besoin du double, tandis que 450 litres/sec. coulaient dans le torrent. Lorsqu'on discute avec le préfet, nous aimerions un peu plus de souplesse pour comprendre l'économie locale et qu'on ne soit pas dans un contexte où l'on empêche l'irrigation. »

Patrick Coudène, maire du Roux, en Ardèche, a interpellé André Vallini : « Monsieur le Ministre, on parle beaucoup d'énergie renouvelable. Nos territoires ruraux et de montagne ont des petits projets, mais très importants pour eux, cependant ils rencontrent de grandes difficultés pour se faire accompagner. On ne comprend plus… »

LES CONSTATS DE L'ANEM

En tant que fournisseur d'énergies renouvelables, la montagne joue un rôle majeur. Avec l'hydroélectricité, elle reste le premier producteur de masse d'énergie renouvelable. Elle représente également une source particulièrement importante de biomasse. Les territoires de montagne ont, en outre, de substantielles potentialités de développement d'autres énergies renouvelables telles que l'éolien, le solaire ou la géothermie. Dans ce contexte, l'ANEM souligne que le gisement de production que constitue l'hydroélectricité doit non seulement être préservé mais également optimisé par le développement de la micro-hydroélectricité. L'Association relève aussi que la montagne peut être en mesure d'alimenter localement de nombreux réseaux de chaleur ou d'équipements de cogénération. Enfin, l'ANEM fait valoir que l'adaptation de la performance énergétique des bâtiments et de leur parc de véhicules se révèle en montagne beaucoup plus onéreuse en raison des réalités du relief et du climat.

31e CONGRÈS
LE PUY-EN-VELAY

15 & 16 OCTOBRE 2015

TABLE RONDE

LE DROIT À L'ADAPTATION DES NORMES EN MONTAGNE

*Intervenants : **Marie-Noëlle Battistel,** députée de l'Isère et secrétaire générale de l'ANEM ; **Jean-Marie Binetruy,** président de la communauté de communes du Val de Morteau et membre du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) ; **Michel Derdevet,** secrétaire général d'ERDF ; **Bruno Tisserand,** directeur technique adjoint de Veolia Eau et Assainissement ; **Cyrille Drujon d'Astros,** maire de Freissinières (Hautes-Alpes) et président de la communauté de communes des Ecrins. Animateur : Laurent Surbeck.*

Le bon sens et les normes feront-ils un jour bon ménage ?

Les élus de la montagne savent pertinemment que des normes sont nécessaires. Dès 1985, la loi Montagne assurait cependant que « les dispositions de portée générale doivent être adaptées en tant que de besoin à la spécificité de la montagne ». Depuis trente ans, les élus ont néanmoins le sentiment que, dans bien des domaines, la situation particulière de leurs territoires n'est pas prise en considération comme il le faudrait. Ce n'est donc pas un hasard si la première proposition du rapport Genevard-Laclais pour un acte II de la loi Montagne porte précisément sur les normes en montagne.

Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale se veut rassurant. Sur les normes, le gouvernement a décidé de prendre le taureau par les cornes. « Une société sans normes est une société anarchique, pose d'abord André Vallini. Elles répondent à des préoccupations aussi importantes que la préservation de l'environnement, la sécurité des biens et des personnes, ou la place des personnes handicapées. » Il va de soi que les élus de la montagne partagent ces priorités. S'ils s'insurgent, c'est, d'une part, en raison de l'accumulation des normes et, d'autre part, à cause de la difficulté de leur mise en application, notamment dans les plus petites communes. ➤➤➤

ANDRÉ VALLINI : « LE FLUX DES NORMES SE RALENTIT »

« Le gouvernement s'est défini trois objectifs, indique le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale : la maîtrise du flux des normes nouvelles, la réduction du stock des normes existantes et les conditions d'application de toutes ces normes. Le Premier ministre a fixé la règle de zéro euro de charge financière supplémentaire en 2015 due à une norme nouvelle qui s'imposerait aux collectivités locales. Ce qui veut dire que si une norme nouvelle est édictée et qu'il y a un coût financier pour les communes notamment, il faut alléger une norme existante pour un montant équivalent. C'est compliqué, mais les premiers résultats sont encourageants : le flux des normes se ralentit. En tout cas, le coût financier des normes nouvelles va en diminuant. Il était de 1,6 milliard pour la seule année 2013, il est tombé à 770 millions d'euros en 2014. Il faut arriver à zéro euro de charge supplémentaire pour les communes. »
En outre, un décret doit permettre à chaque élu de saisir individuellement le Conseil national d'évaluation des normes, alors qu'aujourd'hui il faut être cent maires pour pouvoir le faire ou passer par une association d'élus. Enfin, le gouvernement a engagé une révision du mode de fonctionnement des services de l'Etat afin de passer d'une culture du contrôle nécessaire à une culture du conseil. « Nous demandons aux préfets et aux sous-préfets d'avoir une interprétation facilitatrice des normes, précise encore André Vallini. Pour ce qui me concerne et pour ce qui est de l'application des normes, je pense qu'il faut aller vers des accommodements raisonnables, notamment dans les communes de montagne, afin de tenir compte de la réalité du terrain. Les comités de massif vont avoir la possibilité de transmettre des propositions d'adaptation des normes au Conseil national de la montagne. Elles seront ensuite adressées aux administrations compétentes et, bien sûr, au Conseil national d'évaluation des normes. »

➤➤➤ A quel niveau les normes sont-elles pertinentes ? « Allégeons là où c'est nécessaire », prône simplement le secrétaire général d'ERDF, Michel Derdevet. « Mais toutes les normes ne sont pas adaptées à la montagne comme toutes les normes ne sont pas adaptées aux zones urbaines, constate Marie-Noëlle Battistel. Adapter les normes, c'est parfois les atténuer, mais c'est aussi parfois les renforcer. » Cela passe par la recherche d'un juste équilibre sur la base d'une évaluation précise des nécessités et des possibilités de chaque territoire. « Parmi vous, dans la salle, reprend la secrétaire générale de l'ANEM, personne ne dira que, chez lui, les normes, ça se passe bien… » Le propos fait le plein des voix.
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, accès aux refuges, accès aux soins, eau… Les problèmes s'entassent et les témoignages affluent. Les uns accablants, les autres désolants.
« Quand on vous dit que la rampe d'accessibilité doit avoir 5 % de pente maximum et que vous êtes dans une rue qui en a 15 ou 18 %, ce qui est fréquent en montagne, c'est évidemment une aberration, dénonce Jean-Marie Binetruy, membre du Conseil d'évaluation des normes. Cette norme ne devrait pas s'appliquer en montagne. »
Jean Donnadieu, coprésident de la Coordination montagne, regrette l'accès compliqué des jeunes aux refuges à cause de la réglementation : « Nous avons une commission interministérielle de sécurité qui s'obstine à empêcher une entrée facile des jeunes en montagne. *Dura lex, sed lex* [1]. C'est la loi, mais l'image sociale de la montagne est train de disparaître. »
Gérard Baumel, maire de Céreste (Alpes-de-Haute-Provence), qui, pour pallier la désertification médicale a concrétisé un projet de maison de santé sur sa commune, témoigne : « Nous avons besoin de nous agrandir. Un médecin a accepté de venir dans notre centre médical, mais il y a une norme de l'Agence régionale de santé (ARS) qui impose deux médecins dans le même projet de santé. La municipalité a déjà beaucoup investi et elle ne peut faire davantage. »
Yann Souriau, maire de Chichilianne (Isère), est aux prises avec la gestion de l'eau dans sa commune et les normes qui en découlent : « Nous le faisons de manière rustique, efficace, à moindre coût et c'est notre richesse. Mais, aujourd'hui, la loi NOTRe, qui fait passer la compétence de l'eau à la communauté de communes, change tout. Or, la nôtre est en limite de mise sous tutelle. Elle va récupérer la compétence sans pouvoir l'assumer, et les prix vont exploser. Nous nous posons réelle-

LE CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES NORMES SE RÉUNIT TOUS LES MOIS

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) a été créé par la loi du 17 octobre 2013, succédant à l'ancienne Commission consultative pour l'évaluation des normes. Il est constitué de trente-six membres, donc quatre parlementaires, vingt-trois représentants des collectivités et neuf représentants de l'Etat. Présidé par Alain Lambert, président du conseil départemental de l'Orne, le CNEN se réunit une fois par mois au ministère de l'Intérieur. Son rôle est de permettre aux élus de donner leur avis sur tous les textes qui concernent les collectivités.

DES VÉHICULES PROPRES EN HAUTE-LOIRE

« Le véhicule propre ne doit pas être l'apanage des bobos ou des urbains. » Dans le rapport qu'il a remis à François Hollande, le 23 février, Michel Derdevet propose de créer, sur des autoroutes européennes, des bornes de recharge tous les 80 km afin de permettre aux véhicules propres – qu'ils soient électriques, au gaz ou hydrogène – d'avoir une recharge et de ne pas rester coincés dans les villes. « Nous allons déployer en Haute-Loire dix véhicules sur Le Puy, puis sur l'ensemble du département. C'est quelque chose qui doit impacter tous les territoires », espère le secrétaire général d'ERDF.

L'EXPÉRIENCE DE FREISSINIÈRES

Bruno Tisserand

Bruno Tisserand, directeur technique adjoint de Veolia Eau et Assainissement, mène, avec l'ANEM, des recherches pour trouver des solutions adaptées aux spécificités des petits hameaux, des petits villages ou des groupements de hameaux de montagne. « Nous nous sommes rendu compte que, pour chaque cas, des solutions techniques existent, et qu'elles sont conformes à la réglementation », assure-t-il. Et de citer en exemple les deux stations d'épuration de Freissinières (Hautes-Alpes) dont le seul hameau, Les Violins, se situe en plein cœur du parc national des Ecrins. Comme l'explique le maire, Cyril Drujon d'Astros : « Toutes ces contraintes nous ont obligés à trouver des solutions d'assainissement à la fois au regard de la réglementation et des besoins réels d'utilisation de l'eau. »

ment la question du devenir de la responsabilité citoyenne. » Francis Cros, président de la communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc, interroge : « Comment mettre juridiquement le terme de bon sens en accord avec les textes ? Sur la norme et le bon sens, on pourrait écrire des pages. Le bon sens pour l'un n'est pas forcément le bon sens pour l'autre. Il n'en demeure pas moins que le jour où il y aura un accident, le juge va trancher en s'appuyant sur les normes. Or, les maires réagissent souvent avec leur bon sens. Pour pouvoir continuer à vivre en montagne, il est impératif que la spécificité montagne nous permette d'obtenir des dérogations. »

(1) Dure est la loi, mais c'est la loi.

LE MOT DE LA FIN DE LAURENT WAUQUIEZ

« Soyons fiers d'être montagnards ! »

« Je voudrais finir avec un propos sur notre identité de montagnards. La première chose qui frappe lorsque nous sommes ensemble, ce sont nos différences, si fortes que chacun peut quasiment dire en regardant l'autre d'où il vient. Mais au-delà de nos différences, il y a cette joie de se retrouver et cette profonde fraternité qui nous unit. Rien de plus différent que l'enjeu auquel doit répondre une station de ski de Haute-Savoie et le défi que doit surmonter une petite commune de l'Allier ou du Cantal. Pourtant, on est tous ici d'abord montagnards.

Hier soir, les Corses me disaient : "Marre de ceux qui disent que la Corse, c'est super, mais si seulement il n'y avait pas les Corses !" Certains ont la même approche de la montagne : "La montagne, qu'est-ce que c'est bien avec ses paysages, ses jolis sommets enneigés, ses collines douces et vertes, mais au fond, il n'y a pas besoin des montagnards." Et bien nous, la montagne qu'on défend, ce n'est pas cette image d'Epinal, c'est à la fois la fierté et la beauté de nos paysages et une montagne vivante, où ceux qui y sont nés peuvent se dire qu'ils laisseront un avenir à leurs enfants.

La montagne doit être fière de ce qu'elle est. On ne doit pas s'excuser d'être montagnard. Nous portons de belles valeurs, fédératives, qui ne sont pas des valeurs du passé. Quand je vous entends parler de votre hôpital, de votre école, de l'entreprise, des contraintes sur les bâtiments, je sais que vous êtes dans la politique concrète, celle dont on sait à quoi elle sert et dans quoi elle s'incarne. Quand on est dans les valeurs que nous portons ensemble, celles du travail et de l'effort, mais aussi de la solidarité, je me dis que l'identité de la montagne est belle. Et puis, quand je nous vois chacun avec parfois notre chauvinisme pour notre bout de terroir, quand j'entends la voix rauque des chants basques qui concluent chacune de nos rencontres, je me dis que la montagne, c'est quelque chose. Dans une époque de mondialisation où tout s'est dilué, où il n'y a plus d'identité, ni de passé, nous on sait où l'on veut aller.

Alors, je voudrais que chacun reparte de ce congrès avec la fierté d'être montagnard et la conviction que la France sans la montagne, c'est une France qui a perdu un peu de son âme, et que la voix des montagnards, c'est une voix pour demain. »

Mairie Le Puy-en-Velay

Lors du dîner de gala, le président et la secrétaire générale ont vivement remercié les responsables d'ERDF, et notamment le délégué général du Groupe, Michel Derdevet, pour leur parrainage de la soirée.
(de gauche à droite : Michel Derdevet, Pierre Bretel, Marie-Noëlle Battistel, Laurent Wauquiez)

En marge du congrès étaient proposées la visite des Tanneries du Puy, que Dalkia a équipées d'installations thermiques innovantes, et de la chaufferie bois de l'agglomération du Puy-en-Velay réalisée par Engie.

Mairie Le Puy-en-Velay

« Villes et villages amis des équipes de France » est une opération de soutien aux équipes nationales de ski et de snowboard proposée aux communes.

31e CONGRÈS LE PUY-EN-VELAY

15 & 16 OCTOBRE 2015

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE DEMANDENT

POUR L'ACTE II DE LA LOI MONTAGNE :

- La présentation d'un projet de loi dédié à la montagne dès le début de 2016, pour une adoption avant la fin de l'année.
- La consultation du Conseil national de la montagne et des comités de massif sur tous les projets de lois et décrets concernant le milieu montagnard.
- Que le seuil applicable en matière d'intercommunalité prenne en compte la majorité de la population classée montagne au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
- Un assouplissement du plancher de 5 000 habitants dès lors qu'il s'agit de fusionner des EPCI dans des vastes intercommunalités composées majoritairement de communes de plaine.
- La clarification de la loi pour permettre aux stations touristiques et aux communes possédant une marque territoriale de conserver un office communal de tourisme de plein exercice, conformément au principe de subsidiarité.
- L'accès à des soins de proximité en intégrant le temps de parcours et les autres spécificités de la zone de montagne dans l'élaboration de la carte hospitalière, par conséquent le maintien des services d'urgence et de réanimation en haute montagne et un assouplissement des critères de labellisation des maisons de santé.
- Un accès à une connexion minimum de 8 mégabits par seconde dans l'ensemble des territoires de montagne d'ici la fin 2016 en mobilisant les crédits du fonds pour la société numérique, avec une enveloppe spécifique pour la montagne.
- La résorption immédiate des zones blanches de la téléphonie dans les territoires de montagne d'ici la fin de l'année 2016.

POUR UNE VÉRITABLE PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET DE SOLIDARITÉ NATIONALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE :

- Une prise en compte de la spécificité de la montagne au sein de la nouvelle dotation globale de fonctionnement (DGF) à travers des critères de répartition incontestables comme l'altitude, la superficie et la longueur de voirie.
- Le renforcement de la péréquation verticale pour les collectivités les plus démunies.
- L'abondement de la part de la DGF relative à la ruralité au regard des contraintes particulières des communes de montagne.
- La rémunération des territoires à haute valeur environnementale avec la création d'un concours particulier au sein de la DGF.
- La sanctuarisation des dotations pour les communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) à travers le maintien du niveau de la DGF dans le cadre de la réforme à venir.
- Une étude d'impact précise des effets de cette réforme pour la montagne.
- La prise en compte, dans la détermination des ressources et contributions du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC), du niveau d'investissement élevé dans les collectivités supports de station de sports d'hiver, et de la présence de travailleurs transfrontaliers dans certaines communes notamment.

POUR DES NORMES ADAPTÉES À LA RÉALITÉ DES TERRITOIRES DE MONTAGNE :

- La mise en place dans les meilleurs délais de la nouvelle procédure annoncée par le Premier ministre habilitant les comités de massif à contribuer à l'adaptation des normes.
- La prise en compte dans l'élaboration des normes de la spécificité montagne dans toute sa diversité, non seulement celle liée au milieu naturel, mais également celle relevant de l'expérience des populations locales, à l'inverse de la conception des zones jaunes en matière de prévention des avalanches, qui la nie.
- La prise en compte de la spécificité montagne dans la composition du conseil d'administration du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), grâce à l'attribution de sièges dédiés à des représentants de collectivités de montagne.
- L'octroi de moyens supplémentaires au CNEN pour pouvoir se consacrer à la diminution du stock des normes existantes, en supprimant les doublons et les normes sans nécessité.

POUR LA VALORISATION DE LA CONTRIBUTION POSITIVE DE LA MONTAGNE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

- Une reconnaissance plus explicite de l'hydroélectricité et de la biomasse, comme contributions positives aux objectifs de la transition énergétique, par la mise en place de moyens incitatifs efficaces à destination des collectivités locales.
- Un meilleur accompagnement de l'équipement des collectivités de montagne en chaufferies-bois avec des réseaux de chaleur de dimension et de capacité modestes, à hauteur de leurs besoins énergétiques.
- La prise en compte des surcoûts liés à la spécificité montagne dans la réalisation de la contribution demandée aux collectivités pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, soit par l'attribution de dérogations et/ou de délais spécifiques, soit par la mobilisation de moyens financiers d'accompagnement appropriés.
- L'incitation des stations de montagne au développement de systèmes intégrés de management de l'énergie pour l'ensemble de leurs équipements (remontées mécaniques, enneigeurs mais aussi bâtiments), et à l'extension de ce type de démarche aux parcs locatifs privés et aux résidences secondaires.
- La recherche constante de l'adaptation aux contraintes issues du milieu naturel montagnard des technologies liées à la production d'énergies renouvelables.

POUR LA MOBILISATION DU BOIS EN ZONE DE MONTAGNE :

- Que le rôle indispensable de la forêt de montagne concernant les aménités et l'atténuation des risques soit clairement identifié et soutenu par les pouvoirs publics.
- Que des moyens soient accordés aux collectivités et aux entreprises d'exploitation afin de permettre l'accroissement de la mobilisation des bois en zone de montagne, et de résoudre la question du morcellement.
- Que la loi et les règlements cessent de considérer dans l'exercice de la péréquation les ressources forestières communales comme des recettes fiscales.
- Que la convention entre l'Etat, l'Office national des forêts (ONF) et les communes forestières, sur le financement du service de restauration des terrains en montagne (RTM), dont la renégociation est en cours de finalisation, accorde à ce service les moyens de poursuivre ses missions et d'évoluer en adéquation avec l'augmentation constatée des aléas naturels.

L'ANEM A NOUÉ DEUX NOUVEAUX TYPES DE PARTENARIAT AU PUY-EN-VELAY

Avec les chambres de commerce et d'industrie (CCI) de montagne. L'idée est de travailler ensemble sur l'amélioration de l'accueil des touristes, l'accessibilité, les technologies numériques utilisées dans les entreprises, la responsabilité sociétale et les programmes européens.

Avec la Fédération française de ski (FFS). L'intention est de faire connaître la démarche de la FFS à travers le dispositif « Villes et villages amis des équipes de France » de ski et de snowboard en sollicitant le soutien de l'ensemble des acteurs de la montagne.

Plus d'info : http://amis.ffs.fr

ENGIE
Le soleil
éclaire maintenant
le jour et la nuit
Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.
Premier acteur du solaire en France, ENGIE développe
des solutions plus respectueuses de l'environnement
pour favoriser la transition énergétique.
engie.com
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

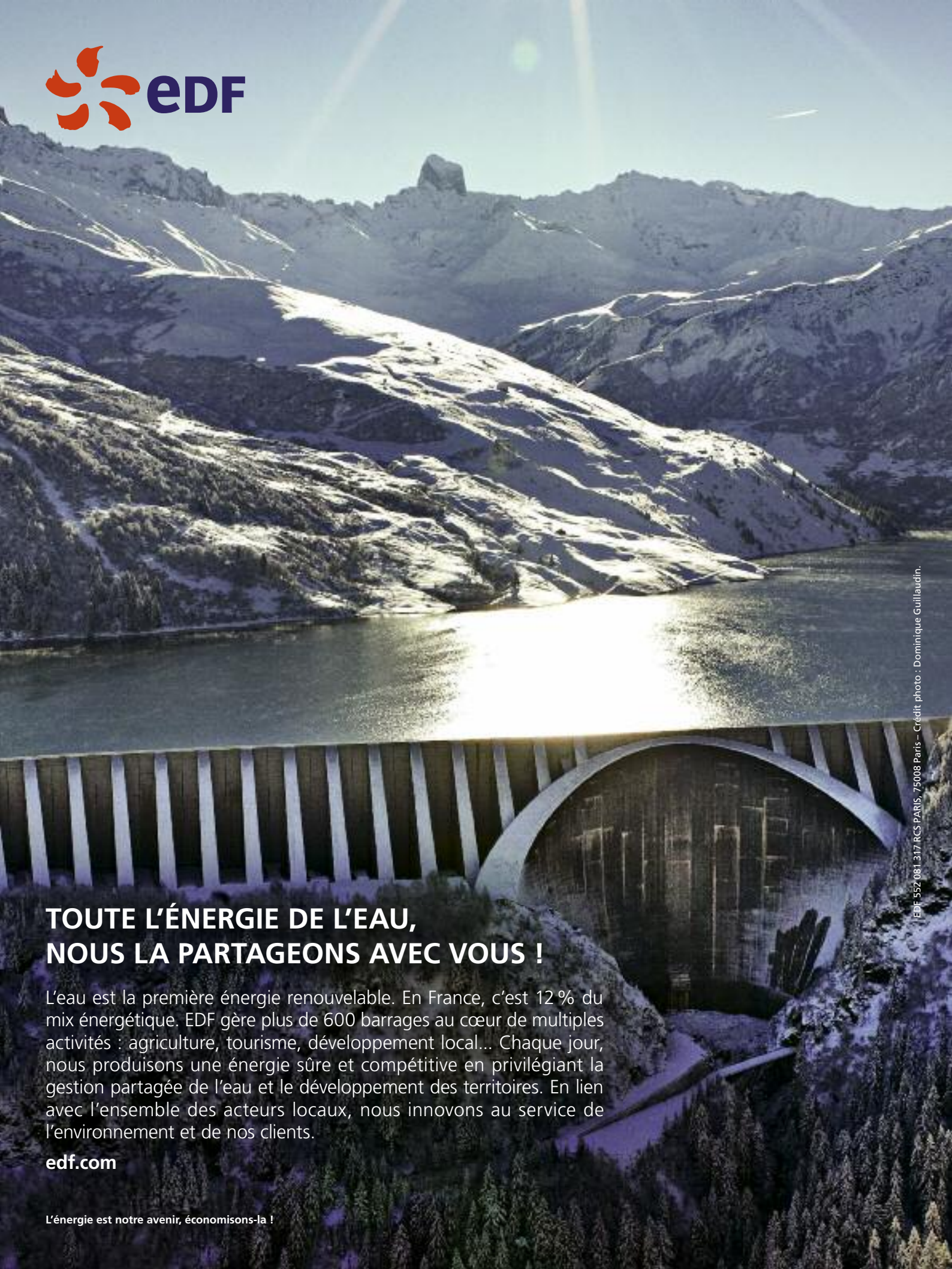

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique. EDF gère plus de 600 barrages au cœur de multiples activités : agriculture, tourisme, développement local... Chaque jour, nous produisons une énergie sûre et compétitive en privilégiant la gestion partagée de l'eau et le développement des territoires. En lien avec l'ensemble des acteurs locaux, nous innovons au service de l'environnement et de nos clients.

edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Crédit photo : Dominique Guillaudin.